

Coût moyen des procédures

Le forfait attribué en 2011 a été calculé à partir des coûts moyens constatés en 2006 dans l'Oise. Les montants des marchés qui ont servi de base au calcul du coût moyen ont été fournis à la DDT par les maires des communes concernées. En effet, depuis 2006, la DDT procède systématiquement à l'envoi d'un questionnaire au maire de la commune concernée par l'approbation d'une procédure d'urbanisme dès réception de la délibération approuvant le document.

En 2011, la DDT a poursuivi cette démarche et pu effectuer la comparaison des coûts moyens constatés sur les cinq gestions.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Elaboration PLU	34 007 €	32 258 €	28 268 €	26 880 €	29 669 €	24 904 €
Elaboration CC	10 488 €	11 240 €	11 496 €	10 106 €	9 287 €	8 500 €
Révision simplifiée	7 236 €	5 510 €	4 954 €	3 171 €	6 535 €	4 672 €
Modification	4 501 €	4 896 €	3 881 €	4 163 €	5 274 €	3 991 €
Modification simplifiée	Non prévue dans le code de l'urbanisme			Pas d'info pour 2009	2 550 €	1 995 €

Le coût total des procédures approuvées entre le 1er octobre 2010 et le 30 septembre 2011, période de référence pour la gestion de la DGD, s'élève à 740 728 € HT contre 777 414 € HT pour l'année précédente. En effet, la période de référence a été marquée par une augmentation du nombre de PLU approuvés (25 élaborations de PLU contre 17 l'année précédente, 2 élaborations de cartes communales contre 5 l'année précédente, 2 révisions simplifiées contre 19, 21 modifications contre 29 et 4 modifications simplifiées contre 26).

Une subvention forfaitaire par procédure en 2011 quasiment identique à celle de 2010

Les montants des forfaits adaptés à chaque procédure définis en 2010 ont été ajustés pour l'année 2011 afin de tenir compte de l'augmentation du coût moyen et de financer toutes les procédures.

Au final, il faut souligner l'importance du montant total des subventions accordées aux communes. Ainsi, les seules subventions de l'Etat permettent de subventionner plus de 30% du montant total des procédures. L'aide de l'Etat cumulée à celle du Conseil

général pour les seules élaborations ou révisions générales de documents locaux d'urbanisme permet un subventionnement à près de 25% du montant des procédures concernées.

Liste des communes non éligibles

Dix-huit procédures ont été réalisées sans recourir aux services d'un bureau d'études ce qui les exclut de la répartition de la DGD, à savoir :

- ✓ Belle-Eglise (modification simplifiée),
- ✓ Beauvais (révision simplifiée),
- ✓ Compiègne (modification) (ARC),
- ✓ Gaignes (modification),
- ✓ Jaux (modification) (ARC),
- ✓ Janville (modification simplifiée) (ARC),
- ✓ Lacroix-Saint-Ouen (modification) (ARC),
- ✓ Lamorlaye (modification simplifiée),
- ✓ Laversines (modification simplifiée),
- ✓ Méru (modification simplifiée),
- ✓ Nogent-Sur-Oise (modification),
- ✓ Nogent-Sur-Oise (modification),
- ✓ Pontpoint (modification simplifiée),
- ✓ Saint-Just-En-Chaussée (modification),
- ✓ Saint-Leu-d'Esserent (modification simplifiée),
- ✓ Saint-Leu-d'Esserent (modification),
- ✓ Tricot (modification simplifiée).

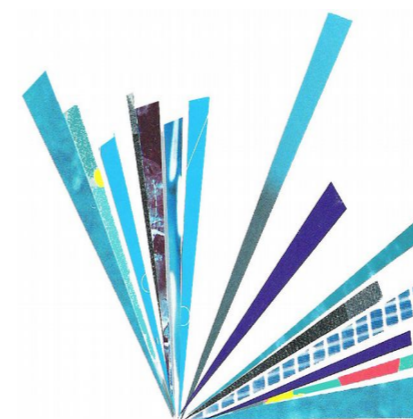
Liste des communes n'ayant pas répondu à l'enquête

Sept maires n'ont pas répondu en dépit des courriers de relance. Dans ces conditions, faute de pouvoir apprécier ses droits à subvention, ces communes ont été exclues de la liste des communes éligibles :

- ✓ Avriigny (modification),
- ✓ Bailly (élaboration de PLU),
- ✓ Cuts (modification simplifiée),
- ✓ Maisoncelle-Saint-pierre (élaboration de PLU),
- ✓ Mélicocq (modification simplifiée),
- ✓ Néry (1 révision simplifiée et 1 modification simplifiée),
- ✓ Nointel (révision simplifiée).

Liste des communes qui seront financées en 2012

- ✓ Carte communale d'Abancourt (2 232 €),
- ✓ Carte communale de Doméliers (2 270 €),
- ✓ PLU d'Ercuis (8 000 €),
- ✓ Vieux-Moulin (modification) (ARC).



Les Feuilles de l'Oise

Un thème d'actualité en quatre pages

n°401 - Octobre 2011

Documents d'urbanisme : Répartition du concours particulier créé au sein de la DGD

Le code général des collectivités territoriales crée au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) un concours particulier destiné à subventionner les dépenses des communes liées à l'établissement de documents d'urbanisme. Ce concours particulier est réparti chaque année par le préfet de département au vu des crédits qui lui sont alloués par le préfet de région. Il appartient d'une part au préfet de fixer les critères permettant d'établir les communes éligibles au concours particulier, ainsi que leur ordre de priorité. D'autre part, le préfet fixe le forfait par type de procédure devant servir de clé de répartition. Sur cette base, il établit un projet de répartition qu'il soumet pour avis au collège des élus de la commission de conciliation instituée par l'article L121-6 du code de l'urbanisme.

Les critères 2011 sont :

► Seules sont éligibles les procédures approuvées dans l'ordre chronologique des approbations.

► Parmi cette liste de procédures éligibles, ne sont pas subventionnées :

- les procédures d'élaboration ou révision générale s'étant étalées sur une durée supérieure à 6 ans sauf si l'allongement du délai fait suite à une demande des services de l'Etat liée à la prise en compte du risque dans le document (ex : études inondations en cours; études de danger préalable à la prescription d'un PPRT, PEB, etc...),
- les procédures conduites sans recourir aux services d'un bureau d'études,
- les procédures ayant fait l'objet d'un avis défavorable et non pris en compte par la commune.

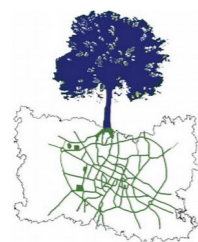
Par ailleurs, le forfait de répartition pour 2011 sera le suivant :

- ✓ élaboration ou révision d'un plan local d'urbanisme (PLU) ou : 8 000 €
- ✓ révision d'un plan d'occupation des sols (POS) : 8 000 €
- ✓ élaboration ou révision d'une carte communale : 3 000 €
- ✓ révision simplifiée d'un POS ou d'un PLU : 1 200 €,
- ✓ modification d'un POS ou d'un PLU : 1 000 €
- ✓ modification simplifiée d'un POS ou d'un PLU : 1 000 €.

C'est l'objet du présent Feuille de présenter un projet de répartition pour l'année 2011 en pages 2 et 3 du Feuille.



Directeur de la publication :
Philippe GUILLARD
Réalisation - impression :
DDT de l'Oise
BP 317 - Bld Amyot d'Inville
60021 BEAUVAIS Cedex
ml : ddt@oise.gouv.fr



Réalisation :
Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de
l'Energie
Marie BANÂTRE
Bureau de la Planification et de l'Organisation
Territoriale
Sandrine DRETZ
ml : sandrine.dretz@oise.gouv.fr
Corinne LEFRANCOIS
ml : corinne.lefrancois@oise.gouv.fr
tel : 03 44 06 50 83

Procédures		Communes éligibles	Montant HT du marché (a)	Plafond de 80% du marché subventionnable (b)	Aide du CG Oui/Non	Montant de la subvention du CG (c)	Montant subventionnable au titre du concours particulier DGD (d = b-c)	Forfait de répartition (e)	Subvention proposée (f= e<ou = à d)		
Elaboration	PLU (25)	AMBLAINVILLE (Urba-Services)	29 557	23 646	O	4 000	19 646	8 000	8 000		
		APREMONT (Urba-Services)	28 344	22 676	O	12 500	10 176	8 000	8 000		
		AVRECHY (Arval)	25 872	20 698	O	11 750	8 948	8 000	8 000		
		BOULLARRE (Arval)	21 560	17 248	O	10 780	6 468	8 000	6 468		
		BRESLES (Aménager le Territoire)	39 275	31 420	N	0	31 420	8 000	8 000		
		CANNY-SUR-MATZ (Urba-Services)	24 340	19 472	O	12 160	7 312	8 000	7 312		
		CHOISY-LA-VICTOIRE (Arval)	33 192	26 554	O	10 540	16 014	8 000	8 000		
		DUVY (Urba-Services)	40 190	35 152	O	12 500	22 652	8 000	8 000		
		FONTAINE-CHAALIS (Arval)	25 275	20 220	O	12 500	7 720	8 000	7 720		
		FRESNOY-EN-THELLE (Urba-Services)	24 012	19 210	O	12 000	7 210	8 000	7 210		
		GENVRY (Environnement Conseil)	14 634	11 708	O	4 650	7 058	8 000	7 058		
		GOLANCOURT (Environnement Conseil)	19 961	15 969	O	9 980	5 989	8 000	5 989		
		MAREUIL-SUR-OURCQ (TOPOS Lorraine)	20 480	16 384	O	5 730	10 654	8 000	8 000		
		MESNIL-THERIBUS (LE) (Urba-Services)	24 105	19 284	O	12 050	7 234	8 000	7 234		
		MONCEAUX (Urba-Services)	30 337	24 270	O	12 500	11 770	8 000	8 000		
		MONTEPILLOY (Xavier François)	20 600	16 480	O	10 300	6 180	8 000	6 180		
		MUIRANCOURT (Urba-Services)	28 904	23 124	O	12 500	10 624	8 000	8 000		
		REUIL-SUR-BRECHE (Urba-Services)	24 983	19 987	O	12 490	7 497	8 000	7 497		
		ROUVILLE (Urba-Services)	26 990	21 592	O	12 500	9 092	8 000	8 000		
		SEMPIGNY (G2C environnement)	21 520	17 216	O	10 760	6 456	8 000	6 456		
		SERIFONTAINE (Urba-Services)	31 704	25 364	N	0	25 364	8 000	8 000		
		TRACY-LE-VAL (M.T. Projets)	15 800	12 640	N	0	12 640	8 000	8 000		
		VENDEUIL-CAPLY (BR Ingénierie)	22 410	17 928	O	5 600	12 328	8 000	8 000		
		VIGNEMONT (Urba-Services)	28 544	22 836	O	12 500	10 336	8 000	8 000		
		WAVIGNIES (Urba-Services)	24 685	19 748	O	12 340	7 408	8 000	7 408		
			Sous-total	622 589	520 826		232 630	288 196	200 000	188 532	
	CC (2)		BEAUDEDUIT (espaceUrba)	9 800	7 840	O	4 900	2 940	3 000	2 940	
			MOLIENS (Aménager le Territoire)	7 200	5 760	N	0	5 760	3 000	3 000	
		Sous-total	17 000	13 600		4 900	8 700	6 000	5 940		
Révision simplifiée	(2)	NERY (Aménager le Territoire)	5 593	4 475	N	0	4 475	1 200	1 200		
		RIBECOURT-DRESLINCOURT (BR Ingénierie)	3 750	3 000	N	0	3 000	1 200	1 200		
				Sous-total	9 343	7 475		0	7 475	2 400	2 400
Modification (22)		ABBECOURT (Enjeux)	1 970	1 576	N	0	1 576	1 000	1 000		
		ALLONNE (Urba-Services)	2 890	2 312	N	0	2 312	1 000	1 000		
		AVRECHY (Arval)	3 310	2 648	N	0	2 648	1 000	1 000		
		BABOEUF (Urba-Services)	7 488	5 991	N	0	5 991	1 000	1 000		
		BAUGY (Perrine CHASSEUR)	4 550	3 640	N	0	3 640	1 000	1 000		
		BOUCONVILLERS (Enjeux)	4 800	3 840	N	0	3 840	1 000	1 000		
		CARLEPONT (Urba-Services)	3 998	3 199	N	0	3 199	1 000	1 000		
		CHAPELLE EN SERVAL (LA) (Enjeux)	3 570	2 856	N	0	2 856	1 000	1 000		
		CHAUMONT-EN-VEXIN (Arval)	3 790	3 032	N	0	3 032	1 000	1 000		
		CHEVINCOURT (BR Ingénierie)	3 900	3 120	N	0	3 120	1 000	1 000		
		CHEVRIERES (Arval)	3 325	2 660	N	0	2 660	1 000	1 000		
		FRESNEAUX-MONTCHEVREUIL (Urba-Services)	3 299	2 640	N	0	2 640	1 000	1 000		
		GOURNAY-SUR-ARONDE (Enjeux)	2 320	1 856	N	0	1 856	1 000	1 000		
		LACHAPELLE-AUX-POTS (Urba-Services)	4 882	3 906	N	0	3 906	1 000	1 000		
		ONS-EN-BRAY (Urba-Services)	3 177	2 542	N	0	2 542	1 000	1 000		
		PONT-SAINT-MAXENCE (Urba-Services)	5 612	4 490	N	0	4 490	1 000	1 000		
		REMY (A E T)	5 878	4 703	N	0	4 703	1 000	1 000		
		RHUIS (Urba-Services)	3 932	3 146	N	0	3 146	1 000	1 000		
		VANDELICOURT (M.T. Projets)	3 250	2 600	N	0	2 600	1 000	1 000		
		VIGNEMONT (Urba-Services)	2 980	2 384	N	0	2 384	1 000	1 000		
		WARLUIS (Urba-Services)	4 897	3 918	N	0	3 918	1 000	1 000		
			Sous-total	83 818	67 059		0	67 059	21 000	21 000	
Modification simplifiée (4)		BETHISY-SAINT-PIERRE (Arval)	750	600	N	0	600	1 000	600		
		LE PLOYRON (A E T)	1 800	1 440	N	0	1 440	1 000	1 000		
		RESSONS-SUR-MATZ (Urba-Services)	3 628	2 903	N	0	2 903	1 000	1 000		
		VILLERS-SUR-LOUDUN (BRASSART Architectes)	1 800	1 440	N	0	1 440	1 000	1 000		
		Sous-total	7 978	6 383		0	6 383	4 000	3 600		
TOTAL GENERAL			740 728	615 343		237 530	377 813	233 400	221 472		